|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP13/Doc.24.4.1030 septembre 2019FrançaisOriginal : Anglais |

13ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020

Point 26.4 de l’ordre du jour

**DÉCLIN DES INSECTES ET LA MENACE QU’IL REPRÉSENTE**

**POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

*(Préparé par l’Union européenne)*

Résumé:

Ce document comprend un projet de Résolution et un projet de Décision sur le déclin des insectes et la menace qu’il représente pour les populations animales migratrices insectivores.

Le projet de Résolution appelle à une analyse et à une action concernant le déclin spectaculaire des insectes et sa réaction en chaîne sur les espèces insectivores migratrices. Il complète le paragraphe 5 (g) de l’Article VII du texte de la Convention invitant la Conférence des Parties à «*faire des recommandations aux Parties pour améliorer l’efficacité de cette Convention* ».

Le projet de décision demande au Conseil scientifique d’évaluer les facteurs les plus importants responsables du déclin des insectes, d’évaluer sa réaction en chaîne sur les espèces migratrices insectivores et d’envisager l’élaboration de lignes directrices pour améliorer la situation.

La mise en œuvre de la Résolution et de la Décision contribuera à la réalisation des objectifs 1, 7 et 15 du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023.

Il est recommandé à la Conférence des Parties d’examiner le projet de Résolution et le projet de Décision pour adoption.

**DÉCLIN DES INSECTES ET LA MENACE QU’IL REPRÉSENTE**

**POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

Contexte

1. La communauté scientifique s’accorde sur le déclin spectaculaire de la biodiversité et de la biomasse d’insectes dans de nombreuses régions du monde, comme le confirme le rapport d’évaluation mondial de l’IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui souligne également le déclin rapide des populations et de l’abondance d’insectes.
2. En règle générale, la moitié des espèces d’insectes sont en déclin rapide et un tiers sont menacées d’extinction. Le plus inquiétant est que ces déclins comprennent non seulement des espèces rares et spécialistes ayant des exigences écologiques étroites ou des habitats restreints, mais également des espèces généralistes, anciennement communes et répandues. La méta-analyse menée par Sanchez-Bayo et Wyckhuys conclut que le déclin spectaculaire des insectes pourrait entraîner la disparition de 40 % des espèces d’insectes de la planète au cours des prochaines décennies[[1]](#footnote-1). En outre, certaines études révèlent également une perte à long terme de la biomasse d’insectes au niveau local, pouvant aller jusqu’à 76 % dans les zones protégées (malgré l’absence de changement d’utilisation du territoire)[[2]](#footnote-2) et entre 78 et 98 % dans des habitats parfaitement adaptés[[3]](#footnote-3).
3. La biodiversité des insectes joue un rôle vital dans le bon fonctionnement de nombreux écosystèmes du monde et de leurs services. De plus, les insectes constituent une ressource alimentaire essentielle pour de nombreuses espèces de vertébrés qui s’en nourrissent ou en dépendent pour élever leur progéniture. Une grande partie de ces vertébrés insectivores sont des espèces migratrices. En ce sens, le déclin des insectes peut également affecter de nombreuses espèces migratrices d’insectivores, en particulier les chauves-souris et les oiseaux, comme le montrent différentes études[[4]](#footnote-4) [[5]](#footnote-5) [[6]](#footnote-6).
4. La méta-analyse 1 susmentionnée met en évidence les principaux facteurs responsables du déclin des insectes, par ordre d’importance : i) le changement et la perte d’habitat ; ii) la pollution, principalement par les pesticides de synthèse et les engrais ; iii) les facteurs biologiques, y compris les agents pathogènes et les espèces introduites ; et iv) le changement climatique.

Enjeux

1. La communauté scientifique et les défenseurs de la nature se concentrent depuis des années sur la réduction de la biodiversité mondiale subie par de nombreux vertébrés terrestres et aquatiques. Ce n’est que récemment que des préoccupations similaires ont été exprimées concernant les taxons d’invertébrés, et en particulier les insectes. Il est donc très important que la Convention évalue le sujet du déclin spectaculaire des insectes et sa réaction en chaîne en tant que menace majeure pour les espèces insectivores migratrices.
2. Bien que de nombreuses études scientifiques récentes confirment les tendances mondiales générales en matière de biodiversité et de biomasse d’insectes, des lacunes en termes de connaissances persistent quant à l’état de conservation et les tendances de population d’insectes dans certaines régions. En outre, comme l’indiquent certaines études, les tendances en matière de déclin des insectes varient selon les zones et les habitats, ce qui permet de conclure qu’une interaction complexe entre différents facteurs influence ces tendances. Il sera important de mener des actions concertées pour combler le manque d’information et analyser en détail les différents facteurs affectant les insectes et les espèces migratrices d’insectivores, afin d’améliorer l’état de conservation des espèces visées par la Convention, en coopération et en collaboration entre scientifiques, professionnels, parties prenantes et organismes internationaux compétents.

Discussion et analyse

1. Il sera essentiel d’avoir une compréhension commune des facteurs de déclin des insectes afin d’améliorer l’état de la population des espèces insectivores migratrices visées par la Convention. La recherche scientifique et la collecte de toutes les informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes contribueront à combler le manque d’information sur le sujet. La diffusion de directives connexes à l’intention des Parties jouera un rôle important dans le soutien et le renforcement de l’échange de connaissances en cours dans le cadre de la Convention et d’autres accords multilatéraux sur l’environnement.
2. En s’attaquant aux principaux facteurs de déclin des insectes et, donc, aux effets négatifs sur les espèces migratrices d’insectivores par le biais d’actions concrètes entreprises et promues par les Parties, dans le cadre d’une approche coordonnée avec toutes les parties prenantes, la Conférence des Parties pourra ainsi mieux contribuer à l’amélioration de l’état de conservation des espèces ciblées.
3. Le Conseil scientifique est invité à évaluer les principaux facteurs responsables du déclin des insectes et leur réaction en chaîne sur les espèces migratrices d’insectivores. De plus, le Conseil scientifique est invité à envisager l’élaboration de lignes directrices pour améliorer la situation lors de sa première réunion du Comité de session après la COP13.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
2. d’adopter le projet de Résolution figurant à l’Annexe 1 du présent document ;
3. d’adopter le projet de décision figurant à l’Annexe 2 du présent document.

**Annexe 1**

PROJET DE RÉSOLUTION

**DÉCLIN DES INSECTES ET LA MENACE QU’IL REPRÉSENTE**

**POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

*Rappelant que* l’Article II de la Convention reconnaît la nécessité de prendre des mesures pour éviter que les espèces migratrices ne deviennent des espèces en danger,

*Étant profondément préoccupé* par le déclin spectaculaire de la biomasse d’insectes et par ses effets négatifs potentiels sur les populations animales migratrices insectivores, telles que de nombreuses espèces d’oiseaux et de chauves-souris,

*Reconnaissant* l’Article VII de la Convention sur les espèces migratrices stipulant que la Conférence des Parties peut faire des recommandations aux Parties pour améliorer l’efficacité de la Convention,

*Considérant que* l’étude d’impact environnemental est prévue dans d’autres conventions s’intéressant à la conservation de la biodiversité, et dans des accords relevant de la CMS,

*Rappelant* la Résolution 8.13 EUROBATS sur le déclin des insectes en tant que menace pour les populations de chauves-souris en Europe et le besoin urgent de lignes directrices pour une action priorisée,

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Invite* les Parties, sous réserve de la disponibilité des ressources, à :

* 1. Encourager et soutenir la recherche scientifique sur l’impact du déclin des insectes sur les populations animales migratrices insectivores, comme les oiseaux et les chauves-souris ;
	2. Éviter les effets de l’utilisation de pesticides sur les insectes non cibles en tant que ressource alimentaire d’insectivores migrateurs à l’intérieur et autour des zones importantes pour la conservation de ces espèces ;
	3. Promouvoir des programmes d’action pour la conservation des insectes et la restauration de leurs habitats en tenant compte de leur vulnérabilité, en vue de déterminer les causes connues du déclin des insectes ;
	4. En général, adopter une approche prudente à l’égard de l’utilisation de pesticides ;
	5. Sensibiliser les gestionnaires des terres et les autres parties prenantes aux préoccupations mentionnées ci-dessus ;

f) Promouvoir la coopération et la collaboration continues entre scientifiques, professionnels, parties prenantes et organismes internationaux dont les travaux sont liés au déclin des insectes.

**Annexe 2**

PROJET DE DÉCISION

**DÉCLIN DES INSECTES ET LA MENACE QU’IL REPRÉSENTE**

**POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

***Adressé au Conseil scientifique***

13.AA Le Conseil scientifique prend en considération les sujets suivants lors de sa première réunion du Comité de session après la COP13 :

1. Identifier les principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d’insectes ;
2. Recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets potentiels sur les espèces migratrices insectivores ;
3. Élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées ;
4. Publier de telles directives après leur diffusion à toutes les Parties pour approbation.
1. Sanchez-Bayo & Wyckhuys (2019) : Worldwide decline of the entomofauna: A review of its drivers [Déclin mondial de l’entomofaune : une analyse de ses moteurs] Biol. Cons. [↑](#footnote-ref-1)
2. Hallmann et al. (2017) : More than 75% decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas [Plus de 75 % de déclin sur 27 ans de la biomasse totale d’insectes volants dans les aires protégées] PLoS One 12, e0185809. [↑](#footnote-ref-2)
3. Lister, BC, Garcia, A. (2018). Climate-driven declines in arthropod abundance restructure a rainforest food web. [Le déclin de l’abondance des arthropodes provoqué par le climat restructure le réseau alimentaire de la forêt pluviale.] Proc. Natl. Acad. Sci. [↑](#footnote-ref-3)
4. Hallmann, C.A., Foppen, R.P.B., van Turnhout, C.A.M., de Kroon, H., Jongejans, E., 2014. Declines in insectivorous birds are associated with high neonicotinoid concentrations. [Les déclins d’oiseaux insectivores sont associés à des concentrations élevées de néonicotinoïdes.] Nature 511, 341–343. [↑](#footnote-ref-4)
5. Poulin, B., Lefebvre, G., Paz, L., 2010. Red flag for green spray: adverse trophic effects of Bti on breeding birds. [Carton rouge pour les pulvérisations vertes : effets trophiques indésirables des Bti sur les oiseaux reproducteurs.] J. Appl. Ecol. 47, 884–889. [↑](#footnote-ref-5)
6. Wickramasinghe, L.P., Harris, S., Jones, G., Vaughan, N., 2003. Bat activity and species richness on organic and conventional farms: impact of agricultural intensification. [Activité des chauves-souris et richesse des espèces dans les fermes biologiques et conventionnelles : impact de l’intensification agricole.] J.Appl. Ecol. 40, 984–993. [↑](#footnote-ref-6)